

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjointes, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉREÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-077 Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de la phase IV de la restauration de l'église Notre-Dame de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE
AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-077-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-077-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-077

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 4 DE
L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LOUVIERS**

RAPPORT

M. Jacky BIDAULT rappelle que par décision du Conseil municipal, la Ville de Louviers a fait le choix de recourir à la technique des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dans la gestion de certaines opérations d'investissement qui dépassent, en terme d'exécution, le cadre annuel budgétaire.

Cette technique comptable a pour objectif principal de permettre la gestion pluriannuelle des engagements juridiques ayant une incidence financière, en accordant une autorisation de contractualiser dans un cadre pluriannuel.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de programme correspondantes.

La municipalité a décidé de réaliser la phase 4 des travaux de l'église Notre Dame visant la restauration du bas-côté Sud et comprenant :

- La restauration extérieure de la façade du bas-côté sud, incluant les vitraux.
- La restauration du porche du Midi et son portail
- La restauration des culées basses d'arcs-boutants
- La restauration et la mise en valeur des vestiges de polychromie
- La restitution de la statuaire déposée préventivement
- En accompagnement, la restauration de la toiture terrasse et des descentes d'eaux pluviales de la Ciergerie ou droit du chevet.

L'ensemble des travaux seront réalisés en deux tranches.

Le montant de la dépense est de : 2,4 millions €

Les CP 2024 : 20 000 €

CP 2025 : 1,2 million €

CP 2026 : 1,18 million €

Le montant de la recette est de : 0,9 millions €
Les CP 2026 : 0,450 millions
CP 2027 : 0,450 millions

Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette nouvelle AP-CP
au budget 2024.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir
délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment
l'article L.2311-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique ;

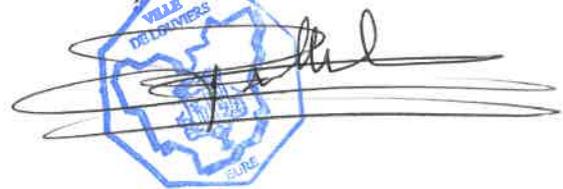
Considérant l'instruction M14, et les décrets d'application,

PROCÈDE, à l'ouverture de l'AP de travaux de la phase 4 de
l'église Notre-Dame à hauteur de 2,400 millions d'€ en dépenses et
0,9 million d'€ en recettes.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Les Vigniers. The stamp is octagonal with a decorative border and contains the text 'VILLE DE LES VIGNIERS' at the top and 'Maire' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.